



Bourses expé 2012

VOUS PARTIREZ BIEN EN EXPÉ ?

REMISE SUR LES ACHATS POUR TOUTES LES EXPÉDITIONS

En marge des Bourses Expé®, la société Expé® offre à toutes les expéditions la possibilité d'obtenir une remise allant jusqu'à 20 % sur tout le catalogue Expé®, ce qui, combiné avec la franchise de TVA* pour les expéditions à l'étranger, allège considérablement votre budget. Dès réception de votre dossier complet, la société Expé® vous signale si votre expédition peut en bénéficier, et à quel taux de remise (décidé en fonction du sérieux de l'expédition et du volume d'achat). L'obtention de cette remise est indépendante de l'attribution, toujours possible, d'une Bourse par le jury des Bourses Expé®.

* À demander à l'administration des impôts de votre lieu de résidence.

Chers amis,

Vous avez demandé un dossier d'inscription pour concourir aux Bourses Expé® 2012. Remplissez le soigneusement... N'oubliez pas que le voyage est avant tout rencontre : hommes, animaux, paysage... et non une compétition. Ayez un projet original, une équipe solide (seul ou à plusieurs) et partez à la découverte de notre planète Terre !

Profil des candidats

Les Bourses Expé® s'adressent aux projets d'expéditions menées dans un cadre amateur, dans les sports de montagne, à l'étranger comme en France, qui combinent originalité de l'aventure, authenticité et engagement sur le terrain, avec l'observation d'un milieu géographique ou humain. Seront exclus les projets faisant appel à des moyens de déplacement motorisés en cours d'expédition.

Il est indispensable qu'un membre au moins de l'équipe soit un passionné de photo et/ou vidéo. Celui-ci nous montrera qu'il est un amateur averti en joignant au dossier d'inscription au moins six photos prises dans des conditions proches de celles du voyage, la liste du matériel photo dont il dispose et une déclaration d'intention sur son reportage photo. Emporter au moins un appareil photo numérique expert est un gage de réussite...

Quoi qu'il en soit, les rédactions de *Montagnes Magazine* et *Spéléo* seront prêtes à donner tous conseils et à répondre à toute question des lauréats avant leur départ.

Bonne chance à tous,

Olivier Blanche,
Président d'Expé

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier .zip que vous venez de télécharger comporte trois documents en PDF :

- **BE2012-a lire en premier** : ce PDF comporte ce guide, votre moyen d'envoyer votre candidature et le règlement
- **BE2012-projet** : un formulaire PDF remplissable (avec Acrobat reader, gratuit)
- **BE2012-annexe** : si le nombre des équipiers dépasse les cases prévues dans le PDF du dossier, continuer sur ce document.

– Pièces complémentaires obligatoires :

- Une photo en JPEG de style identité pour chacun des équipiers (nommer chaque fichier ainsi : nom_prenom.jpg)
- Six photos JPEG de 3 000 px de grande largeur au minimum, prises par le responsable photo dans des conditions et avec le matériel photo similaires au projet (nommer chaque fichier : projet_01.jpg, etc). Indiquer les légendes sur le dossier PDF.
- Une carte en JPEG ou en PDF montrant le territoire du projet, l'itinéraire, etc.

– Pièces complémentaires facultatives :

- Si vous avez déjà réalisé par ailleurs un dossier de présentation en PDF, vous pouvez le joindre (attention à la limite du poids total des fichiers!)
Pensez que le jury doit tout lire... Restez raisonnable dans la quantité et surtout, soignez votre orthographe !

COMMENT ENVOYER VOTRE DOSSIER ?

- **Par e-mail EN 1 SEUL ENVOI zippé**, intitulé ainsi : *BE2012_pays_nom_prenom.zip*, à l'adresse mail suivante : candidature@bourses-expé.com, avant le 30 mars 2012 à 18 heures. **Le poids du fichier zippé est limité à 20 Mo.**
- **Par courrier** : imprimez le dossier, préalablement rempli à l'ordinateur, collez les photos d'identité, rajoutez la carte et les 6 tirages photos sur papier photo véritable, et tous les documents facultatifs, dans une enveloppe en vous assurant qu'elle sera reçue (ou déposée) avant le vendredi 30 mars 2012, à 18 heures au siège social d'Expé, BP5, 38680 Pont-en-Royans.

**Date limite
de réception des dossiers :
vendredi 30 mars 2012**



Bourses Expé 2012

organisées par les Magasins Expé avec le soutien de la FFCAM

Règlement du concours

Description

La société Expé®, spécialisée dans la vente de matériel de sports de montagne et d'activités en milieu vertical, organise, avec le concours de la FFCAM et en collaboration avec la Ville de Grenoble, Beal, Petzl, The North Face, un concours intitulé Les Bourses Expé® 2012 qui s'adresse aux personnes souhaitant réaliser un projet d'expédition entre mai 2012 et avril 2013.

Le concours se déroule en trois étapes :

1 - Sélection sur dossier de 5 équipes qui se partageront, sur décision du jury, la dotation d'une valeur totale de 20 000 € (en espèces et en équipement), offerte par Expé, et les sociétés partenaires.

2 - Au retour des expéditions, sélection des meilleurs reportages qui :

- S'ils possèdent les qualités photographiques et d'écriture exigées par la rédaction des magazines partenaires, pourront être publiés dans Montagnes Magazine, Spéléo.

- S'ils possèdent les qualités multimédia ou vidéo requises pour des projections publiques pourront être diffusés dans divers festivals de films de montagne et de voyages (Fontaine en Montagne, Rencontre du Cinéma de Montagne Grenoble, festival d'Autrans, Grand Bivouac Albertville, Planète Couleurs St-Etienne. . .).

3 - Élection du Grand Prix des Bourses Expé qui se verra attribuer 1 500 € supplémentaires sous forme de bons d'achat chez Expé.

Art 1 – Conditions d'admission

Le concours est ouvert à toute personne majeure au moment de l'inscription, résidente en France et acceptant de participer à l'expédition sous un statut amateur. Les projets d'expédition, à l'étranger ou en France, doivent concerner l'une des disciplines suivantes : montagne, escalade, randonnée, trekking, ski de randonnée, descente de canyon, spéléo, traîneau à chien, ski pulka ou autre discipline alliant techniques de corde et déplacements non motorisés. Le concours ne comporte aucune obligation d'achat. En sont exclus les personnels de l'entreprise Expé et des entreprises partenaires, ainsi que les photographes ou cameramen professionnels.

Les lauréats qui ont déjà obtenu une Bourse Expé ne sont pas autorisés à présenter un nouveau dossier.

Les projets retenus ne pourront pas postuler à d'autres organisations d'octroi de bourse, organisées par des sociétés commerciales (fabricants ou distributeurs) pour compléter leur budget.

Les équipes lauréates devront réaliser leur projet entre le 1^{er} mai 2012 et le 30 avril 2013 et faire parvenir le compte rendu de l'expédition, les photos et/ou les vidéos dans les 30 jours suivant leur retour. Les lauréats s'engagent à porter et utiliser le matériel (vêtement, casque, tente, sac à dos, etc.) fourni par Expé et les partenaires des Bourses Expé, ainsi qu'à apposer les autocollants ou équivalents fournis par l'organisation des Bourses Expé.

Ils s'engagent également à citer les Bourses Expé dans chaque publication presse, Web ou audiovisuelle qu'ils seraient amenés à réaliser avant et après leur retour et à y faire figurer le logo des Bourses Expé.

Dans l'année qui suit leur retour, les lauréats s'engagent à pouvoir présenter le récit et les images de leur projet dans les magasins d'Expé, qui rassembleront leurs plus fidèles clients pour l'occasion. Les frais de déplacements et hébergements éventuels seront pris en charge par la société Expé.

Art. 2 – Dépôt des dossiers

Les candidats doivent télécharger le dossier d'inscription sur le site Internet : www.bourses-expe.com. Ce sont des formulaires PDF, remplissables avec le logiciel *Acrobat Reader* dernière version, disponible gratuitement sur Internet pour toutes les plateformes.

Le dossier complet devra être retourné au plus tard le vendredi 30 mars 2012 à 18 heures, par e-mail à candidature@bourses-expe.com en un seul fichier zippé de moins de 20 Mo, intitulé ainsi : BE2012_pays_nom_prenom.zip.

Vous pouvez aussi l'envoyer par la poste : imprimez le dossier préalablement rempli à l'ordinateur, en ajoutant les photos d'identité des équipiers, la carte et 6 tirages photos sur véritable papier photo, et les documents facultatifs dans une enveloppe en vous assurant qu'elle sera reçue ou déposée avant le vendredi 30 mars 2012, à 18 heures au siège social d'Expé, BP5, 38680 Pont-en-Royans.

Art. 3 – Le Jury

Il sera composé de représentants de la société Expé, de la FFCAM, Beal, Petzl, The North Face et des rédacteurs en chef des magazines partenaires. Il sera souverain et ses décisions seront sans appel. Il se réserve le droit de demander aux candidats toutes précisions complémentaires.

Art. 4 – Sélection des lauréats

Le Jury se réunira au siège de la société Expé et choisira les équipes lauréates en fonction de la qualité des dossiers. Il décidera de la répartition de la dotation totale et des équipements techniques Beal, Petzl, The North Face, en fonction des projets retenus.

Art. 5 – Remise des Bourses

Les Bourses Expé 2012 seront attribuées officiellement courant avril 2012. Les responsables des équipes lauréates seront avisés quelques jours auparavant et devront être présents à la remise des Bourses avec le responsable photo de leur équipe. La remise des prix se fera au siège de la société Expé.

Les frais de déplacements à l'intérieur de la France métropolitaine seront remboursés sur présentation de justificatifs (nombre de km parcourus, billets SNCF 2^e classe, tickets de péage).

La moitié de la bourse sera remise aux bénéficiaires au plus tard dans les trois semaines qui précèdent leur départ. Pour recevoir cette somme, les lauréats feront parvenir à la société Expé une copie de ce

présent règlement, signée par chacun des membres de l'expédition. Le solde leur sera remis au retour, après réception de leur rapport, des photos et/ou des vidéos.

Tous les candidats pourront consulter sur le site Web des Bourses Expé www.bourses-expe.com la liste des lauréats début mai 2012.

Les lauréats seront tenus de créer et mettre à jour un blog pour diffuser des nouvelles de l'expédition (textes et photos) avant, pendant (s'ils le peuvent techniquement) et après leur départ. Sur leur demande, un blog personnel pourra leur être ouvert sur le site des Bourses Expé.

Art 6 – Retour des dossiers

Les dossiers des équipes non lauréates envoyés par la poste ne seront retournés à leurs auteurs que s'ils joignent une enveloppe à leur adresse de taille suffisante et affranchie au tarif normal "lettre" selon le poids du dossier.

Art. 7 – Au retour du voyage

À son retour, l'équipe rendra compte de son expédition. C'est un temps fort indispensable, qui lui permettra de tirer un bilan complet et de se préparer mieux encore à des aventures ultérieures.

Elle devra préparer un dossier comportant :

A - Un rapport dactylographié de 5 à 6 pages racontant l'expédition (équipe, vie quotidienne, actions sportives, résultats, anecdotes, pay-sages etc.) mais aussi la région explorée et ses habitants. Il comportera en en-tête le nom du projet, le nom, adresse, téléphone et e-mail du responsable ou de la personne déléguée par l'équipe. Le rapport doit contenir d'abord une synthèse présentant le projet original et un résumé des résultats obtenus par l'expédition. Puis, le compte rendu chronologique du déroulement de l'expédition. Le rédacteur du texte devra se soucier de fournir les éléments suffisants pour éclairer le lecteur (les noms des villes, ou des étapes, les distances, les prénoms et noms des personnes dont on parle) de ce compte rendu. Le texte sera envoyé par e-mail sous un format .doc à : candidat@bourses-expe.com.

B - Un reportage photo constitué d'une sélection des 200 meilleures photos sur CD-Rom ou DVD. L'équipe devra disposer d'un appareil photo numérique performant pour garantir la qualité de ses images. Les photos seront toutes numérotées par ordre chronologique. Il devra être joint, en outre, un fichier Excel ou Word contenant les légendes détaillées des images avec dans l'ordre :

- N° de référence de l'image
- Nom du photographe
- Date et lieu (précision et rigueur, attention à l'orthographe des noms propres)
- Description (Qui est sur l'image ? Que fait-il ? Quelle anecdote raconte-t-elle ?)

L'en-tête du fichier contiendra les informations sur le projet, le nom, l'adresse et contact du ou des photographes.

Aux photos pourront s'ajouter des vidéos de 2 et 13 minutes au format HD, qui pourront être projetées dans des réunions publiques et/ou sur les sites Internet d'Expé et des partenaires des Bourses.

C - Les équipes lauréates s'engagent à faire parvenir, dans le mois qui suit leur retour, les documents des paragraphes A et B ci-dessus, par envoi recommandé ou remise en main propre, à l'adresse suivante : EXPÉ, BP 5, 38680 Auberives en Royans. Ce n'est qu'à la réception de l'ensemble de ce matériel que sera envoyé aux concurrents le solde de

leur bourse (soit 50 % du montant).

Art. 8 – Utilisation des images

L'utilisation de ces images, que les lauréats des Bourses autorisent par avance, sera limitée à la promotion de la société Expé, des Bourses Expé, à l'illustration de leurs documents commerciaux (annonces presse, catalogues, lettres d'information, e-mailings, sites www.expe.fr et www.bourses-expe.com, etc.) et à la décoration des magasins Expé.

L'utilisation de ces images est libre de droits, sans limitation de durée, ni de territoires. Toutes les diffusions et toutes les publications de ces images seront accompagnées du copyright avec le nom de leur auteur.

Art. 9 – La publication dans les magazines

Le dossier complet ainsi reçu sera ensuite transmis par Expé aux rédactions des magazines partenaires, qui décideront seules, s'il peut être publié dans leurs magazines. En cas de publication, les auteurs seront rétribués aux tarifs de pages en vigueur chez l'éditeur.

Art. 10 – Le Grand Prix du meilleur reportage « Bourses Expé 2012 »

La présentation des images au retour des lauréats des Bourses Expé 2012 sera faite à Grenoble en 2013. La Ville de Grenoble sera chargée de la communication de cette manifestation, dans le cadre des Rencontres du Cinéma de Montagne de Grenoble.

Les lauréats des Bourses 2012 raconteront leurs expéditions sur scène, au moyen d'une séquence multimédia (vidéo ou photo) d'une durée comprise entre 8 et 15 minutes, intégrant un commentaire audio. Le jury des professionnels, ainsi qu'éventuellement un jury issu du public, choisira le meilleur récit, et leurs auteurs recevront un bon d'achat d'une valeur de 1 500 € valable dans les magasins Expé.

Les frais de déplacements (France métropolitaine) et d'hébergements seront pris en charge par la société Expé pour cette manifestation.

Art. 11 – Annulation, modification

En cas de modification du projet initial avant le départ de l'expédition (par ex. modification dans le nombre de participants, changement de destination, de projet, etc.), le chef d'expédition s'engage à en avvertir la société Expé, seule juge quant à la suite à donner.

Au cas où une expédition se déroulerait dans des conditions qui empêchent la réalisation du reportage photo (cas de force majeure uniquement), la moitié de la dotation versée en acompte resterait acquise au lauréat, mais le solde ne lui serait pas versé.

En cas de non-respect de tout ou partie de ce règlement par les lauréats (déclarations erronées, mauvaise foi évidente, etc.), la société Expé peut décider d'annuler la Bourse et de réclamer le remboursement des sommes versées.

Art. 12 – Acceptation

Le simple fait d'envoyer un dossier aux Bourses Expé 2012 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Date :

Nom du responsable :